



No de résolution
ou annotation



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2018, À 19H00
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

À laquelle sont présents Son Honneur le maire monsieur GASTON ALLARD; mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, CHRISTINE FRANCOEUR, DEBBIE LAPORTE, NATHALIE DENAULT et LISE A. ROMAIN, messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT, formant quorum sous la présidence du maire.

Secrétaire d'assemblée : MARTINE DUROCHER

Également présents : 4 citoyens

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 10 octobre 2018
 - 3.2 Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2018
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Calendrier des séances du conseil municipal en 2019
 - 4.2 Mainlevée pour le lot 4 638 122 (matricule 8677-76-3585)
 - 4.3 Renouvellement de l'abonnement à L'Equity
 - 4.4 Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Outaouais
 - 4.5 Formation « Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption de PL122, 155 et 108 »
 - 4.6 Formation « Secourisme en milieu de travail »
 - 4.7 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers en 2019
6. TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 Cessation d'emploi – employé saisonnier
7. HYGIÈNE DU MILIEU
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 8.1 Campagne « Villes et municipalités contre le radon »
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1 Autorisation d'un crédit suite à un changement de vocation concernant le lot 4 638 531 (matricule 8577-86-7832)
 - 9.2 Dérogation mineure concernant le 516 Baume (lot 4 638 029)
 - 9.3 Achat de terrain (lot 4 638 212) parc rue baume
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 La Municipalité du village de Fort-Coulonge se porte garante de la Coopérative de solidarité du centre de loisirs des drapeurs envers Hydro-Québec
11. FINANCES
 - 11.1 Dépôt de l'état comparatif comparant des revenus et dépenses de l'exercice se terminant au 30 septembre 2018 à ceux se terminant le 30 septembre 2017
 - 11.2 Dépôt de l'état comparatif comparant des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour 2018 à ceux qui ont été prévus par le budget 2018
 - 11.3 Versement sur marge de crédit institutionnelle (MC5)
 - 11.4 Lecture et adoption - comptes fournisseurs d'octobre 2018
12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
 - 12.1 DEMANDE DE DONNS
 - 12.1.1 Association des artistes du Pontiac
 - 12.1.2 Le Patro de Fort-Coulonge/Mansfield
 - 12.1.3 Les chevaliers de Colomb de Fort-Coulonge
 - 12.1.4 Festival Country de Fort-Coulonge/Mansfield
13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
 - 13.1 PARADE DU PÈRE NOËL
 - 13.2 PROPOSEZ LE NOM D'UN ÉDUCATEUR EXEMPLAIRE
14. CORRESPONDANCE
 - 14.1 ACTION CLIMAT OUTAOUAIS (ACO)
 - 14.1.1 Invitation - Rencontre citoyenne sur les déchets nucléaires de Chalk River le 18 novembre prochain à Gatineau (courriel du 8 nov.)
 - 14.2 CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS (CISSSO)
 - 14.2.1 Appel de propositions pour les municipalités dans le cadre de la Stratégie québécoise de la réduction de l'herbe à pour et des autres pollens allergènes (SQRPA) (courriel du 19 oct.)
 - 14.2.2 Lancement de la campagne de vaccination contre la grippe (courriel du 24 oct.)
 - 14.3 ÉCOLE SECONDAIRE SIEUR-DE-COULONGE (ESSC)
 - 14.3.1 Invitation – Remise des grades (courriel du 4 nov.)



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- 14.4. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
 - 14.4.1. Contribution des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (courriel du 19 oct.)
- 14.5. RÉGIE DU BÂTIMENT (RBQ)
 - 14.5.1. Entrée en vigueur d'un nouveau règlement en accessibilité dans les logements d'habitation (courriel du 9 nov.)
- 14.6. SÉCURITÉ CIVILE
 - 14.6.1. Bulletin d'information de la sécurité civile (courriel du 19 oct.)
- 14.7. TOURISME OUTAOUAIS
 - 14.7.1. Invitation *Tourisme Outaouais veut vous rencontrer dans le Pontiac!* (courriel du 23 oct.)
- 14.8. VILLE DE GATINEAU
 - 14.8.1. Invitation – 5 à 7 des élus de Gatineau (courriel du 9 nov.)
- 14.9. WILLIAM AMOS
 - 14.9.1. Infrastructure numérique en milieu rural (courriel du 2 nov.)
- 15. SUIVI DE DOSSIERS
- 16. VARIA
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-11-263

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

15.1 Regroupement OMH
8.2 Forum Développement social et communautaire
[DEBBIE LAPORTE]

10.2 Bibliothèque – Fermeture pour les fêtes
[LISE A. ROMAIN]

15.2 Borne sèche
4.8 Bell – Entretien du système téléphonique et achat de pièce d'alimentation garantie en cas de panne d'électricité entretien du système téléphonique

11.5 Remboursement des frais de repas
[MARTINE DUROCHER]

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2018

2018-11-264

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2018

2018-11-265

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre tel que présenté.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2019

2018-11-266

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront le 2^e mercredi et débuteront à 19 h :

Les séances du Conseil Municipal – 2019	
9 janvier	10 juillet
13 février	14 août
13 mars	11 septembre
10 avril	9 octobre
8 mai	13 novembre
12 juin	4 décembre (1 ^e)

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au règlement 2017-240 sur les modalités de publication des avis publics;

QUE les dates des rencontres du conseil seront inscrites au calendrier de collecte des déchets et recyclage 2019.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

4.2 MAIN LEVÉE POUR LE 4 638 122 (MATRICULE 8677-76-3585)

2018-11-267

ATTENDU QU' une hypothèque légale et une saisie immobilière ont été enregistrées en 2015, en lien avec le dossier portant le matricule 8677-76-3585 ;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal autorisent la directrice générale, MARTINE DUROCHER à signer la mainlevée générale et finale requérant la radiation de tous les droits hypothécaires résultant des actes légaux enregistrés en 2015

ADOPTÉE

4.3 RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT À L'EQUITY POUR L'AN 2019

2018-11-268

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge renouvelle l'abonnement à l'Equity pour l'année 2019 au montant de 34,49 \$.

ADOPTÉE

4.4 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À TOURISME OUTAOUAIS POUR L'ANNÉE 2019

2018-11-269

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge renouvelle l'adhésion à Tourisme Outaouais pour l'année 2019 au montant de 295 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

4.5 FORMATION « LES CONTRATS MUNICIPAUX DANS LA FOULÉE DE L'ADOPTION DE PL122, 155 ET 108 »

2018-11-270

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise l'inscription de MARTINE DUROCHER à la formation *Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption de PL122, 155 et 108* qui est offerte par l'ADMQ et qui aura lieu à Gatineau le 5 décembre 2018;

QUE les frais de formation de 307 \$ (plus taxes) et les frais de déplacement seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

4.6 FORMATION « SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL »

2018-11-271

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise l'inscription de PASCAL GRAVELINE et MICHEL LADOUCEUR à la formation *Secourisme en milieu de travail* qui est offerte par Santinel Inc. et qui aura lieu à Campbell's Bay les 10 et 11 décembre 2018;

QUE les frais de formation et les frais de déplacement des employés seront payés par la municipalité;

QU' une demande d'aide financière sera déposée à la CNESST pour cette formation.

ADOPTÉE

4.7 DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC

2018-11-272

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge demande un permis de réunion pour le Party de Noël qui aura lieu le 15 décembre à la coopérative de solidarité du centre de loisirs des drapeurs.

ADOPTÉE

4.8 BELL – ACHAT ET ENTRETIEN DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE ET ACHAT DE PIÈCE D'ALIMENTATION GARANTIE EN CAS DE PANNE D'ÉLECTRICITÉ

2018-11-273

ATTENDU QUE la pièce d'alimentation garantie en cas de panne d'électricité a flanché;

ATTENDU QUE le système téléphonique n'a pas eu de mise à jour depuis plusieurs années;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE municipalité accepte la cotation soumise par monsieur Frank Brazeau de Bell Canada pour la mise à niveau du système téléphonique, la fourniture d'un Back UPS PRO BR 1000 VA et trois ans de maintenance sur le système pour un coût de 2638.57\$ + taxes.

ADOPTÉE

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS EN 2019

2018-11-274

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
- ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- ATTENDU QU'** en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- ATTENDU QUE** la Municipalité du village de Fort-Coulonge désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- ATTENDU QUE** la Municipalité du village de Fort-Coulonge prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I et de deux (2) pompiers pour le programme d'Opérateur d'auto-pompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
- ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Pontiac en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

- QUE** la Municipalité du village de Fort-Coulonge présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Pontiac.

ADOPTÉE

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 CESSATION D'EMPLOI – EMPLOYÉ SAISONNIER 2018-11-275

- ATTENDU QUE** la saison estivale et la période de prises de vacances des employés réguliers sont terminées;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE le Conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge met fin à l'emploi de monsieur François Lévesque en date du 16 novembre 2018;

QU' après vérification, la municipalité ne peut acquiescer à la demande de l'employé de suspendre l'assurance médicaments lors de son arrêt de travail. Une clause dans le contrat prolonge la couverture pour une période de 6 mois obligatoire sauf si l'employé est couvert par un autre régime.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 CAMPAGNE « VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON »
2018-11-276

ATTENDU QUE le radon est la deuxième cause du cancer pulmonaire après le tabagisme;

ATTENDU QUE l'association pulmonaire du Québec, Santé Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) nous invitent à joindre la Campagne « Villes et municipalités contre le radon »;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge s'engage à participer à la Campagne « Villes et municipalités contre le radon »;

QUE la municipalité utilisera son propre matériel.

ADOPTÉE

8.2 FORUM DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Les personnes suivantes; LISE A. ROMAIN, GASTON ALLARD et MARTINE DUROCHER participeront au Forum Développement Social tenu le 16 novembre 2018.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 AUTORISATION D'UN CRÉDIT SUITE À UN CHANGEMENT DE VOCATION CONCERNANT LE LOT 4 638 531 (MATRICULE 8577-86-7832)

2018-11-277

ATTENDU QU' une demande de changement de vocation de la propriété adressée à la municipalité par le propriétaire de l'immeuble désigné sous le matricule no 8577-86-7832, désirant réduire le nombre de logis de 2 (deux) à 1 (un) seul;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent un crédit de taxes de 265,59 \$ suite à un changement de vocation de l'immeuble portant le matricule 8577-86-7832, et ce, à compter du 18 octobre 2018, soit à la date effective du rapport d'inspection du fonctionnaire désigné à l'urbanisme.

ADOPTÉE

9.2 DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE 516 BAUME (LOT 4 638 029)

2018-11-278

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Fort-Coulonge reçoit et prend acte du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE le conseil prend particulièrement en compte la recommandation du comité portant sur une dérogation mineure;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure concernant la construction d'un bâtiment secondaire au 516 Baume (lot 4 638 029, matricule 8678-42-0818, a pour objet de réduire les marges de recul avant à 5 mètres et arrière (Cycloparc PPJ) à 50 centimètres. Ainsi que la hauteur du bâtiment qui sera plus haut que la maison;

ATTENDU QU' un avis public à cet effet a été affiché aux endroits désignés par le règlement 2017-240 le 31 octobre 2018, conformément à l'article 146.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE personne n'est venu signer le registre;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal entérinent la recommandation du Comité Consultatif en Urbanisme d'autoriser la demande de dérogation mineure visant à réduire les marges de recul avant et arrière au **516, RUE BAUME**.

ADOPTÉE

9.3 ACHAT DE TERRAIN (LOT 4 638 212) PARC RUE BAUME

2018-11-279

ATTENDU la nécessité pour la municipalité de rectifier les titres du parc d'accueil rue Baume,

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain portant le matricule 8678-53-3138 a accepté l'offre d'achat présentée;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil autorisent l'achat du lot 4 638 212 de monsieur GERALD GRAVELINE au montant de 3 200 \$



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

DE PLUS

le maire GASTON ALLARD et la directrice générale MARTINE DUROCHER sont autorisés à signer les documents pertinents à cette transaction chez le notaire M^e Bernard Monet.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE SE PORTE GARANTE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU CENTRE DE LOISIRS DES DRAVEURS ENVERS HYDRO-QUÉBEC

2018-11-280

ATTENDU QUE

la Coopérative de solidarité du centre de loisirs des draveurs éprouve des difficultés à payer les factures d'électricité avec Hydro Québec;

ATTENDU QU'

une entente a été conclue entre les représentants de la Coopérative pour les municipalités, soit messieurs Gaétan Graveline, Brian Boisvert et madame Nathalie Sirard, Aviseure crédit et recouvrement à Hydro Québec;

ATTENDU QUE

la municipalité de Fort-Coulonge, n'est plus la municipalité désignée d'effectuer la comptabilité de la Coopérative;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE

la Municipalité du village de Fort-Coulonge exige que les factures d'électricité de la Coopérative de solidarité du centre de loisirs des draveurs soient acheminées directement à son adresse civique soit le 33, rue du Centre Récréatif, Fort-Coulonge, Québec J0X 1V0;

QUE

la Municipalité du village de Fort-Coulonge, conjointement avec la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract, travaille avec le comité d'administration de la Coopérative afin de s'assurer que ces derniers respectent les délais de paiements des futures factures;

QUE

la Municipalité du village de Fort-Coulonge, conjointement avec la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract, se porte garante des futures factures pour les comptes 299043450889 et 299078936349 appartenant à la Coopérative de solidarité du centre de loisirs des draveurs;

DE CE FAIT

et tel que convenu, Hydro Québec annulera la demande de dépôt de 11 100 \$ pour le compte 299043450889 et de 800 \$ pour le compte 299078936349.

ADOPTÉE

10.2 BIBLIOTHÈQUE – FERMETURE POUR LES FÊTES

Reporté au prochain conseil avec la fermeture du bureau.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

11. FINANCES

11.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF COMPARANT DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE SE TERMINANT AU 30 SEPTEMBRE 2018 À CEUX SE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE 2017

État comparatif déposé par la secrétaire-trésorière.

11.2 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF COMPARANT DES REVENUS ET DÉPENSES DONT LA RÉALISATION EST PRÉVUE POUR 2018 À CEUX QUI ONT ÉTÉ PRÉVUS PAR LE BUDGET 2018

État comparatif déposé par la secrétaire-trésorière.

**11.3 VERSEMENT SUR MARGE DE CRÉDIT INSTITUTIONNELLE (MC5)
2018-11-281**

ATTENDU QUE la municipalité détient une marge de crédit institutionnelle pour des travaux d'infrastructures dont le remboursement n'est pas relié automatiquement au compte courant;

ATTENDU QUE la situation financière le permet;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal autorisent un paiement de 60 000 \$ sur la marge de crédit institutionnel MC5.

ADOPTÉE

11.4 LECTURE ET ADOPTION - COMPTES FOURNISSEURS D'OCTOBRE 2018

2018-11-282

ATTENDU QUE les comptes du mois d'octobre ont été vérifiés par NATHALIE DENAULT et CHRISTINE FRANCOEUR ;

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 197 869,72 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	20 654,76	\$
Opérations courantes payées	85 828,01	\$
Immobilisations payées - Pavage	66 978,13	\$
Opérations courantes à payer	24 408,82	\$
Total	197 869,72	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Je soussignée, MARTINE DUROCHER, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 14^e jour du mois de novembre 2018.

MARTINE DUROCHER,
Directrice générale / Secrétaire-Trésorière

11.5 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS

2018-11-283

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Fort-Coulonge établit ces montants pour remboursement de frais de repas (avec pièce justificative obligatoire) :

PETIT DÉJEUNER 12.00\$

DÉJEUNER (DINER) 18.00\$

SOUPER 25.00\$

QUE les frais autorisés pour remboursement lors de congrès tel, FQM, UMQ, ADMQ, COMBEQ, AMERICANA sont définis par la résolution portant le numéro 2012-06-119

ADOPTÉE

12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

12.1 DEMANDE DE DONS

- 12.1.1. Association des artistes du Pontiac
- 12.1.2. Le Patro de Fort-Coulonge/Mansfield
- 12.1.3. Les chevaliers de Colomb de Fort-Coulonge
- 12.1.4. Festival Country de Fort-Coulonge/Mansfield
- 12.1.5. Location de glace après la Parade de Noël

2018-11-284

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorisent :

- Les chevaliers de Colomb de Fort-Coulonge : 250 \$ pour la guignolée 2018;

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

2018-11-285

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent le paiement d'une heure de location de glace pour patinage le soir de la parade de Noël du 1 décembre 2018.

ADOPTÉE

13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 13.1. PARADE DU PÈRE NOËL**
- 13.2. PROPOSEZ LE NOM D'UN ÉDUCATEUR EXEMPLAIRE**

14. CORRESPONDANCE

- 14.1. ACTION CLIMAT OUTAOUAIS (ACO)
 - 14.1.1. Invitation - Rencontre citoyenne sur les déchets nucléaires de Chalk River le 18 novembre prochain à Gatineau (courriel du 8 nov.)
- 14.2. CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS (CISSSO)
 - 14.2.1. Appel de propositions pour les municipalités dans le cadre de la Stratégie québécoise de la réduction de l'herbe à pour et des autres pollens allergènes (SQRPA) (courriel du 19 oct.)
 - 14.2.2. Lancement de la campagne de vaccination contre la grippe (courriel du 24 oct.)
- 14.3. ÉCOLE SECONDAIRE SIEUR-DE-COULONGE (ESSC)
 - 14.3.1. Invitation – Remise des grades (courriel du 4 nov.)
- 14.4. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
 - 14.4.1. Contribution des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (courriel du 19 oct.)
- 14.5. RÉGIE DU BÂTIMENT (RBQ)
 - 14.5.1. Entrée en vigueur d'un nouveau règlement en accessibilité dans les logements d'habitation (courriel du 9 nov.)
- 14.6. SÉCURITÉ CIVILE
 - 14.6.1. Bulletin d'information de la sécurité civile (courriel du 19 oct.)
- 14.7. TOURISME OUTAOUAIS
 - 14.7.1. Invitation Tourisme Outaouais veut vous rencontrer dans le Pontiac! (courriel du 23 oct.)
- 14.8. VILLE DE GATINEAU
 - 14.8.1. Invitation – 5 à 7 des élus de Gatineau (courriel du 9 nov.)
- 14.9. WILLIAM AMOS
 - 14.9.1. Infrastructure numérique en milieu rural (courriel du 2 nov.)

15. SUIVI DE DOSSIERS

- 15.1 Regroupement OMH
- 15.2 Borne sèche



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2018-11-286

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour étant épuisé, le président
déclare la clôture de l'assemblée à 20 h 23.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire

Gaston Allard,
Maire

Martine Durocher,
Directrice générale/Secrétaire-
trésorière

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».